

**COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENVIRONNEMENT
DE
L'AÉRODROME DE COULOMMIERS-VOISINS**

*

* *

Compte rendu

Réunion du 20 septembre 2024

Etaient présents :

M. Nicolas Honoré, Président, Sous-Préfet de Meaux

Représentants des professions aéronautiques

M. Zorayan – Responsable exploitation des AAG (secteur nord-est) du Groupe ADP
Mme Boulay – Relations territoriales et Emploi de Paris-Le Bourget et des AAG du Groupe ADP
M. Lachaux – ASAC (Association des usagers) + aéroclub AACM
M. Baudon – B2 Aviation
M. Nadreau – ACCB Aéroclub

Représentants des collectivités territoriales

Mme Deloisy – Conseillère départementale (77)
M. Thomas – Maire de Maisoncelles
M. De Clerck – Maire de Pommeuse
M. Nicoladie – Adjoint au Maire de Mouroux

Représentants des associations

Mme Buisson – FNE 77
Mme Chiarelli - ADEVA
Mme Chadelat – ADEVA
M. Alix – Association RENARD

Représentants des Administrations

M. Kaminski – Sous-Préfecture de Meaux
M. Mulot – DGAC/DSAC Nord
M. Lochkareff – DDT 77
M. Plehiers – DCPAF

Ordre du jour

Bilan d'activité de l'aérodrome 2023.....	3
Bilan des contrôles des années 2023.....	4
Questions diverses.....	5

La réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins s'est tenue le 20 septembre 2024, sous la présidence de M. Nicolas Honoré, sous-préfet de Meaux, à l'aérodrome de Coulommiers-Voisins.

Après un tour de table des participants, M. le Président Honoré aborde le premier point de l'ordre du jour.

Bilan d'activité : trafic de l'année de 2023

→ Présentation faite par Mme Boulay et M. Zorayan (Groupe ADP)

Volume d'activité :

Mme Boulay (Groupe ADP) indique que l'activité de l'aérodrome de Coulommiers-Voisins, comme celle des autres aérodromes de l'Île-de-France, est restée stable en 2023 par rapport à l'année dernière.

Le trafic estimé, selon la même méthodologie qu'en 2022, se situe à hauteur de 17 000 mouvements, tous aéronefs confondus (avions, ULM, planeurs).

Mme Boulay signale par ailleurs n'avoir reçu qu'une seule plainte à l'adresse dédiée à cet usage (plaintes.aag@adp.fr).

L'actualité de l'aérodrome

M. Zorayan (Groupe ADP) mentionne l'installation au bâtiment 35 de l'aérodrome d'un nouvel opérateur, l'école de pilotage B2 Aviation. Il précise que le projet de ce nouvel acteur répond aux préoccupations environnementales que le Groupe ADP souhaite appliquer sur ses aérodromes.

M. Baudon (B2 Aviation) présente rapidement les caractéristiques de l'entreprise. B2 Aviation est une école de pilotage équipée d'ULM multiaxes de classe 3 qui sont des aéronefs performants tant en termes de consommation (-40 %) que de réduction des nuisances sonores. L'école a aujourd'hui une soixantaine de stagiaires. L'école est plus orientée sur les vols de voyage que sur les tours de piste. M. Baudon précise qu'il n'a pas enregistré à ce jour de plaintes ou d'observations des riverains.

M. Zorayan poursuit en indiquant que l'ASAC (Alliance des Structures Aéronautiques de Coulommiers), la nouvelle association des représentants des usagers, a organisé une journée Porte ouverte qui a rencontré beaucoup de succès avec de nombreux baptêmes de l'air et la visite de l'A-300 de TSF.

Puis M. Zorayan cède la parole à M. Lachaux (ASAC), organisateur des événements à venir :

- Le Championnat de France de planeurs 2025 (1 semaine) : M. Lachaux précise que la mise en l'air des machines représentera, compte tenu du nombre de participants (40 à 50 unités), une petite perturbation du point de vue nuisance sonore d'environ 45 minutes par jour. Il s'agit de planeurs légers de 15 mètres qui seront tirés par des remorqueurs peu bruyants. Le championnat aura lieu pendant une semaine, à cheval sur juillet et août 2025.

- Le pré-mondial de planeurs en 2027 (1 semaine) et le championnat du monde en 2028 (3 semaines). M. Lachaux indique que la nuisance sonore sera un peu plus importante pour ces événements puisqu'il s'agit de planeurs plus importants (25 mètres) qui nécessitent d'être levés par des remorqueurs un peu plus puissants. Compte tenu du nombre de participants, la mise en

l'air sera au maximum de deux heures par jour et de 20 minutes lors de la dernière phase. Mais comme l'activité de l'aérodrome sera probablement interrompue pendant l'événement, il n'y aura pas les nuisances générées par les tours de piste.

La modernisation des flottes

Mme Boulay rappelle l'existence d'un Fonds doté de 500 000 € par ADP et la Région Ile-de-France destiné à l'installation de dispositifs de réduction du bruit des avions écoles. Ce Fonds est ouvert aux 10 aérodromes d'aviation générale gérés par le Groupe ADP. Peuvent avoir accès aux aides les avions écoles classés Calipso des aéroclubs affiliés FFA. A ce jour, aucune demande en provenance de l'aérodrome de Coulommiers n'a été enregistrée. Mme Boulay mentionne l'adresse mail à utiliser pour toute précision d'information concernant cette possibilité d'aide : subventions.aag.idf@adp.fr

Puis Mme Boulay poursuit sur la politique de renouvellement des baux menée par ADP, déjà présentée à la précédente CCE. Elle rappelle que cette politique vise à inciter les acteurs de la plateforme à engager des actions planifiées de modernisation de leur flotte et à mieux insérer leur activité dans le territoire. En contrepartie, les redevances seront allégées ou renforcées selon le niveau sonore des aéronefs utilisés. Le renouvellement des baux, qui devait être opérationnel en 2024, du fait des négociations en cours, ne pourra être effectif qu'en 2025, les baux actuels étant prorogés par avenant jusqu'en juin 2025.

En termes de modernisation des flottes, M. Baudon indique, par exemple, l'investissement de 25 000 € opéré par son entreprise pour équiper ses appareils d'hélices tripales beaucoup moins bruyantes que les hélices bipales. B2 Aviation envisage aussi de s'équiper d'un ULM électrique.

Concernant 2024, M. le Président demande si l'activité de l'aérodrome suit la même tendance.

Mme Boulay répond que pour l'instant on n'observe pas de changement du niveau d'activité.

2. Bilan des contrôles de l'année 2023

M. Mulot (DGAC/DSAC Nord) donne le résultat des deux plaintes enregistrées et analysées par son service en 2023.

- Survol à basse altitude par un hélicoptère de Coulommiers : il s'agissait d'un hélicoptère de RTE faisant un travail aérien d'inspection des lignes électriques. Les hélicoptères de RTE exerçant ce type d'activité bénéficient d'une dérogation de hauteur de survol. Il n'y a donc pas d'infraction.

- Survol d'un avion faisant des exercices de voltige (plainte FNE 77) : il s'agit d'un avion faisant Lognes – Coulommiers. Il a survolé à 2 300 pieds la zone au nord de Mortcerf. Puis il a fait des manœuvres autorisées (virages) au-dessus de la forêt de Hautefeuille. Il n'y a pas d'infraction.

Mme Buisson (FNE 77) indique que les survols depuis un an de cet avion sont moins fréquents et de durée plus restreinte.

M. le Président ouvre la discussion aux questions et observations des membres de la Commission.

- Mme Chiarelli (ADEVA) demande si, pour la prochaine Commission en 2025, figurera dans le décompte des plaintes et signalements les infractions, constatées par le service AFIS, aux restrictions d'usage imposées par l'activité de TSF.

En réponse, M. Mulot de la DGAC tient à préciser que ce type de constat ne sera effectif qu'à partir du moment où le dispositif AFIS sera en fonctionnement. Il estime que la mise en route de l'AFIS ne devrait pas se faire avant une petite année. Cela étant, si les plaintes relatives aux survols de TSF sont remontées via ADP ou la boîte Environnement de la DGAC, il sera possible de les intégrer au bilan. Mais pour le moment, il est difficile de répondre à cette question précise tant que l'AFIS n'est pas en fonctionnement.

A la demande de M. le Président, il est alors acté de faire un point à la prochaine CCE sur la mise en œuvre de l'AFIS.

M. le Président demande de rappeler le contenu de la mission de l'AFIS.

La DGAC précise que l'AFIS (Aviation Flight Information Service) est un service d'alerte et d'information relatif à la circulation aérienne d'un aérodrome. En l'occurrence, la mise en place du service AFIS sur Coulommiers est liée à l'activité particulière de TSF qui nécessitera une centaine de plages de silence lors des tournages. Via les contacts radio, l'AFIS fournira des informations aux aéronefs (avions, ULM, planeurs) circulant au voisinage de la zone sensible. Il est bien précisé que le rôle de l'AFIS est circonscrit à l'information et à l'alerte. Il n'a pas une mission de régulation et ne peut délivrer des instructions aux pilotes. M. Lachaux (ASAC) ajoute que la présence d'un AFIS devrait permettre une amélioration dans le respect des tours de piste puisqu'il pourra repérer et signaler les écarts.

- Mme Chadelat (ADEVA) s'enquiert de l'adresse-mail exacte pour le dépôt des plaintes des riverains.

Mme Boulay indique qu'une plainte peut être déposée directement sur la boîte mail suivante : plaintes.aag@adp.fr. Il est également possible de retrouver cette adresse-mail sur le site *entrevoisins* du Groupe ADP

3. Points divers

- Mme Chiarelli (ADEVA) évoque les impacts négatifs de la rénovation des lampadaires de l'aérodrome de Coulommiers sur le passage migratoire de certaines espèces, en l'occurrence les chauves-souris. A cette occasion, Mme Chiarelli soulève la question du projet de bilan environnemental de la plateforme qui avait été abordé en CCE, il y a deux ans, par le gestionnaire de la plateforme. Qu'en est-il de ce projet ? Est-ce qu'il serait possible de nouer des discussions entre le gestionnaire ADP et les associations environnementales sur ce type de sujet ?

M. le Président pense que ce serait positif de relancer ce projet, tout au moins de nouer des contacts à ce sujet.

M. Zorayan précise que le Groupe ADP travaille de manière centrale avec l'association Aérobiodiversité sur chacune de ses plateformes. Aérobiodiversité fait actuellement l'inventaire des espèces sur les aérodromes de Lognes et de Toussus-le-Noble. Elle va passer prochainement sur Coulommiers pour le même travail. Aérobiodiversité rédige ensuite un rapport avec ses préconisations. Le groupe ADP transmet les préconisations au sous-traitant des espaces verts pour améliorer la gestion de la biodiversité sur ses terrains.

Mme Boulay propose aux représentants de la Commission qui seraient intéressés de se joindre à la réunion qui est prévue avec Aérobiodiversité sur le terrain de Lognes. Cette réunion aura lieu le 25 septembre à 10 heures à l'aéroclub Paris-Aéro.

- M. le Président sollicite d'éventuelles questions ou observations des élus sur le fonctionnement de l'aérodrome.

Les élus précisent qu'ils n'ont reçu aucune plainte ou observation particulière de leurs administrés sur le fonctionnement de la plateforme.

- Mme Chiarelli demande s'il est prévu un déclassement potentiel de l'aérodrome de Coulommiers comme « aéroport de Défense ».

La question suscite une certaine perplexité de la part de M. le Président et de la DGAC qui n'ont jamais entendu parler de cette notion « d'aéroport de Défense » pour l'aérodrome de Coulommiers et n'en connaissent d'ailleurs pas le contenu.

Mme Chiarelli indique que ce classement avait été mentionné par la DGAC il y a quelques années en Commission. M. Mulot de la DGAC note ce point pour réponse.

- Mme Chiarelli évoque l'avenir de l'aérodrome de Coulommiers qui pourrait être menacé du fait des nouvelles contraintes imposées par l'activité de TSF. Les associations pourront-elles être associées aux réunions qui auront lieu pour tirer le bilan de la convention mise en place avec la DGAC ?

Pour M. le Président, la portée de l'impact réel de TSF sur l'activité de l'aérodrome ne pourra être mesurée qu'à partir du moment où TSF sera en activité. Pour le moment, TSF est en construction. Il faut attendre 2026 avant de pouvoir entreprendre cette évaluation.

- M. Lachaux fait observer que la liste de diffusion utilisée pour l'envoi des convocations à la CCE n'est pas à jour. Lui-même, en tant que Président de l'association des usagers (ASAC) n'a pas reçu la convocation à la présente réunion.

Ce point est noté et la liste des membres de la CCE sera actualisée par la sous-préfecture.

Certains participants se plaignent également des difficultés à joindre téléphoniquement la sous-préfecture.

M. Kaminski (sous-préfecture de Meaux) précise que cette situation s'explique sans doute par un problème technique qui a perturbé les communications téléphoniques de la sous-préfecture pendant plusieurs jours. Ce problème technique a été solutionné par l'opérateur.

*
* *

L'ordre du jour étant épuisé, et sans autre question diverse, M. le Président lève la séance après avoir remercié le gestionnaire ADP et la DGAC de leur présentation et l'ensemble des membres de leur participation.

Dans un souci d'organisation, Mme Boulay demande aux représentants intéressés par la réunion avec Aérobiodiversité à Lognes de bien vouloir confirmer par mail leur présence (un mail sera envoyé à l'ensemble de la Commission).

(La séance est levée à 10 heures 30)

V.,


Nicolas HONORE